

DEPARTEMENT DE L'YONNE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOGNY LA CHAPELLE
COMPTE-RENDU DU VENDREDI 20 JUIN 2014

Le Conseil Municipal de Flogny la Chapelle, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le vendredi 20 juin de l'An Deux Mil quatorze à dix sept heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUVET, Maire.

Présents: Mme CONVERSAT, Mr MANSANTI et Mme INGRAIN, adjoints MM. NICOULAUD, CAILLIET, GOVIN et DENOMBRET, Mme THINEY, Mr HOUDOT, Mme FORTINI, Mr RODRIGUES, Mmes GROS, RENAUT et KARBABI

Secrétaire de séance : Mr GOVIN

ORDRE DU JOUR

1 – Elections sénatoriales

2 - Délibérations d'affirmation de soutien de la commune au conseil général... et à son maintien dans l'organisation territoriale (2014-69)

Le Conseil Municipal accepte le compte-rendu du 18 juin 2014

1 - Elections sénatoriales

L'an deux mille quatorze, le 21 juin à 17 heures, en application des articles L.283 à L.290-1 du Code Electoral, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FLOGNY LA CHAPELLE, afin de procéder à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Tous les membres présents, il a été décidé d'installer le bureau électoral composé de :

- Mr BOUVET Jean-Paul, Maire
- Mr MANSANTI Franck, secrétaire
- MM. NICOULAUD André et CAILLIET Jean-Bernard
(conseillers municipaux les plus âgés)
- Mmes KARBABI Rachida et RENAUD Aurélie
(conseillers municipaux les plus jeunes)

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe. Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que 1 liste de candidats avait été déposée.

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

ONT OBTENUS :

- BOUVET Jean-Paul (titulaire) : 15 voix ELU
- CONVERSAT Pierrette (titulaire) : 15 voix ELUE
- MANSANTI Franck (titulaire) : 15 voix ELU
- INGRAIN Jeannine (suppléante) : 15 voix ELUE
- NICOULAUD André (suppléant) : 15 voix ELU
- RENAUD Aurélie (suppléante) : 15 voix ELUE

2 - Délibérations d'affirmation de soutien de la commune au conseil général... et à son maintien dans l'organisation territoriale

Le Conseil Municipal délibère et réaffirme :

2014-69 *

- son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
- son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
- le rôle essentiel du Conseil Général de l'Yonne en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;
- son souhait que l'état concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
- dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;
- s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;
- appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et des organismes professionnels pour s'associer à cette démarche ;

POUR : 4 VOIX
CONTRE : 6 VOIX
ABSTENTION : 5 VOIX

La séance est levée à 17 heures 30

Fait à Flogny la Chapelle le 20 juin 2014

Le Maire,
Jean-Paul BOUVET.